



DÉCISION DU MAIRE

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : 26-19

Date : 06 MAI 2026

Mis en ligne le : 06 MAI 2026

Domaine d'intervention : 3.3 LOCATIONS

**OBJET : Renouvellement bail commercial SCI REMIFA / Commune de Vitrolles – Locaux
Police Municipale – BT 287p**

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°26-40 en date du 29 mars 2026 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la Décision du Maire n° 17-22, en date du 01/02/2017, approuvant le renouvellement du bail commercial par lequel la SCI REMIFA a autorisé la Commune de Vitrolles à occuper le local sis au bâtiment l'Ondée - 1er étage, en vue de lui permettre de poursuivre ses missions de service public,

Considérant que l'échéance du bail commercial est arrivée à terme,

Considérant la nécessité de poursuivre l'occupation, dans un souci de service public.

D É C I D E

Article 1 : de contracter avec la SCI REMIFA, sise avenue Denis Padovani – Immeuble Les Argonautes – 13127 Vitrolles, représentée par son gérant un nouveau bail commercial de 3-6-9 ans, en vue de la poursuite de l'occupation du local sis bâtiment l'Ondée - 1er étage, d'une surface de 100 m² environ, à compter du 1er janvier 2026, pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2035.

Article 2 : de préciser que le loyer annuel est fixé à 14 950,15 € H.T, révisable à chaque période triennale, en fonction de la variation de l'indice INSEE ILC (indice de base du 3ème trimestre 2025, soit 137,09) et sur lequel sera appliqué le taux de 2,5% de contribution sur les revenus locatifs.

Article 3 : d'en imputer les dépenses au Budget de fonctionnement de la Commune de Vitrolles.

Article 4 : La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Trésorier.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

